

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[CNAM FG 15 \(20\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à monsieur Cadoret, 9 mai 1879](#)

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Cadoret, 9 mai 1879

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamelistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[9 mai 1879](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Famelistère

Destinataire[Cadoret](#)

Lieu de destinationVervins (Aisne)

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

RésuméSur une demande formulée auprès de Cadoret par Bailly, relative à ses droits à la retraite : Godin indique à Cadoret qu'il aurait peut-être dû modifier sa demande de déclaration publique des écoles du Famelistère pour permettre à Bailly de ne pas perdre ses droits à la retraite. Il lui transmet une note rédigée par Bailly et demande son avis à Cadoret.

NotesJean Bailly, instituteur, est recruté pour diriger les écoles du Famelistère en juin 1878 (voir la lettre de Jean-Baptiste André Godin à Jean Bailly, 3 juin 1878 (FG 15 (19)).

SupportLa signature de la lettre n'est pas copiée.

Mots-clés

[Éducation](#), [Famelistère](#)

Personnes citées [Bailly, Jean \(1834-1902\)](#)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (20)

Collation 2 p. (71r, 72r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

Quise le 7 Mai 1879

Monsieur l'Inspecteur,

M. Bailly m'a tenu au courant de la demande qu'il vous a adressée et que j'ai considérée surtout comme un moyen d'obtenir des renseignements sur la question, sans cela j'aurais modifié la demande en déclaration d'utilité publique, si ce n'est dans le fond, au moins dans la forme, et surtout en qualifiant d'école mixte l'institution dont il s'agit.

Je comprends les préoccupations de M. Bailly. Il serait fâcheux pour lui, après 24 années de service de perdre ses droits à la retraite, et assurément je regretterais beaucoup que les écoles de Familistère en fussent le motif.

Cela me paraît si n'aurait aucune objection à faire à la déclaration d'utilité publique de mes écoles, si la mesure était motivée par la bienveillance de l'administration à mon égard. Mais cela suffirait-il pour que M. Bailly put acquiescer ses droits à la retraite

L'Idrot, Inspecteur à Terziens.

comme s'il était attaché à une école
subventionnée par l'Etat.

Je ne crois pouvoir mieux faire
pour vous expliquer à cet égard la
préoccupation de M. Bailly que de
vous remettre le note qu'il vient
de rédiger à ce propos, sur ma demande.

Si vous jugez opportune la
demande en déclaration d'utilité publique
je serais prêt à la formuler.

Dans tous les cas, je vous en ai
bien voulu de me faire connaître vos
opinions sur les questions qui
soulèvent la situation de M. Bailly.

Je vous retransmets ci-joint en outre
la note en question.

Agnez je vous prie, Monsieur,
l'assurance de mes meilleurs sentiments.